



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 11985

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur la situation des professions paramédicales orthophonistes et psychomotriciens du secteur public hospitalier. En effet, aucune revendication soutenue par ces catégories ne fut prise en compte lors des différentes entrevues avec le ministère de la santé. Or, la revalorisation salariale, la création d'une grille unique et la titularisation des vacataires, des contractuels des personnels des catégories A et B sont primordiales pour le développement du service public de la santé, donc de la qualité du système de soin français. En conséquence, elle lui demande de prendre toutes les mesures pour agir dans ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - Après une large consultation des organisations syndicales et des associations professionnelles, le nouveau statut particulier des personnels de rééducation dans lequel se trouvent inclus les orthophonistes et les psychomotriciens - a été examiné à deux reprises par le Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière lors de ses réunions des 23 mars et 9 mai derniers. Ce texte qui apporte aux intéressés des avantages équivalents aux avantages dont ont bénéficié les personnels infirmiers en novembre 1988 sera transmis pour avis au Conseil d'Etat et publié dans les meilleurs délais possibles.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11985

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 1989, page 1881